

PARTIS POLITIQUES

L'écume du jour

Sortis de la clandestinité par une Constitution qui ouvre la voie à une vie politique pluripartisane mais mis entre parenthèses par un texte réglementaire qui tarde à venir, les partis politiques qui se sont faits connaître sont, et c'est le moins que l'on puisse dire, dans une situation du parti «d'en-rire». Les moins vides, 6 partis (MDA, PSD, UFP, UFD, FIS, et PNA) sont en train de mijoter à l'ombre de l'article 40 de la Constitution des recettes politiques qui se ressemblent toutes, à la grande déception de ces masses qui aspirent au changement. Dans un premier temps on a mis dans le panier ce qui était à portée de la main. «*Démocratie*»; «*Justice sociale*», «*Développement*», Islam et enfin l'Arabe comme langue nationale. Sauf peut-être pour le Parti national qui a préféré dès le lever de rideau, faire une entrée fracassante en jouant le tout pour le tout comme on remplit un carton de tiercé, annonçant la création de 2 millions d'emplois et la convertibilité d'un dinar délinquescent... En attendant de pouvoir alimenter son programme politique. Le marché démocratie nous dit-on n'a pas encore ouvert ses portes tant que le FLN, que la déclaration des



Mustapha TOUMI porte-parole du Comité de solidarité inter-partis

ASSOCIATIONS POLITIQUES

Au carrefour de la démocratie

Algérie Actualité : Les six formations politiques, dont vous êtes parmi les principaux responsables, ont publié une déclaration commune portant sur différents points. Voudriez-vous nous en préciser les raisons ?

Mustapha Toumi : Sitôt après la révolte d'octobre 88, il est devenu évident que l'on ne pouvait

venir d'annoncer qu'elle suspendait ses activités.

L'attentisme, l'inhibition de formations politiques en sont l'illustration la plus probante.

En revanche, la mise en application des dispositions constitutionnelles, tendant à donner vie à la démocratie, tardait à voir le jour, alors que le parti au pouvoir continuait, à travers ses représentants, à proposer de façon exclusive, ses propres conceptions, dans des projets de textes

reils pour empêcher le développement normal du processus démocratique voulu et décidé par les trois-quarts des citoyens, il se produit fatalement un rapprochement entre elles.

Devant le danger de voir réapparaître l'esprit et les comportements d'avant octobre 88, les démocrates de toutes tendances doivent faire front. Faire front ne veut pas forcément dire constituer un front institutionnel. Devant le

«6» ne ménage pas d'ailleurs, en tentant une montée à contre-courant, qui a fait de l'écume, garde toujours le monopole de l'activité politique officielle.

Plus encore, le FLN n'aurait pas que le monopole politique. Les représentants des 6 organisations signataires de la déclaration, lui reprochant d'avoir fait main basse sur un patrimoine qui, selon eux, est le patrimoine de toute la nation. Remarquons l'astuce. Ces organisations ne revendiquent-elles pas en fait, déjà, avant même toutes élections leur part de gâteau, parce que conscientes de la difficulté d'être ? Les représentants des partis politiques que nous avons rencontrés sont unanimes. Excepté les promesses contenues dans la Constitution, tout le reste se passe en coulisses, dans une assemblée FLN. «Mais le FLN ne peut faire la démocratie sans nous». Cette profession de foi qui a permis une alliance conjoncturelle des partis se réclamant tous de la démocratie, a débouché sur un premier acte politique porté dans une déclaration rendue publique. Mr Mustapha Toumi, porte parole des «6» répond aux questions que nous lui avons posées à propos de la déclaration qui est déjà une habile prise de position. Nous croyons savoir que d'autres partis avaient répondu à l'appel des «6», mais par prudence, ils ont préféré s'abstenir de signer la déclaration en attendant l'adoption par l'APN du texte de loi sur les associations politiques. Jouer à l'opposition sans garantie légale, présente sûrement des risques politiques qu'il ne faut pas assumer encore. La clandestinité a au moins un mérite doit-on le dire. Elle permet de rêver.

A. Debbih.

bre 88, il est devenu évident que l'on ne pouvait plus longtemps retenir la démocratie et surtout que l'on ne pouvait plus continuer à tenir le peuple à l'écart des grands carrefours de la liberté, ni retarder sa participation active à la vie politique du pays.

C'est sur la promesse et l'engagement personnel du président de la République d'instaurer la démocratie et d'en appliquer loyalement les règles, que le calme est revenu et que l'immense majorité des citoyens s'est mise à espérer en des lendemains meilleurs.

C'est dans ce climat que s'est déroulée la campagne d'information et l'adoption, à une très large majorité, de la nouvelle Constitution, et ce, malgré l'opposition affichée et agissante des apparatchiks du parti FLN, qui ne voulaient pas renoncer à leur monopole politique d'un quart de siècle.

La démocratie ayant été consacrée par la loi fondamentale après l'expression de la volonté populaire, le peuple n'attendait que la concrétisation de la démocratie sur le terrain.

Des démocrates qui s'étaient mis ou remis à espérer, constituaient et commençaient à organiser ou à réorganiser des partis, à la grande satisfaction des masses populaires, dont de très nombreux cadres, qui n'avaient jamais eu l'occasion de s'ouvrir réellement à la vie politique. C'est dans l'enthousiasme que les nouvelles associations politiques se créaient et s'organisaient. Les premiers résultats étaient prometteurs.

Pendant ce temps, une lutte sournoise se dessinait dans le Temple entre «constitutionnalistes» et «conservateurs». Les «prêtres» veillaient jalousement et finissaient par convaincre ou circonscrire les premiers pour retarder le démontage dogmatique et pouvoir, ensemble, préparer un nouveau rituel et un nouveau langage.

La tactique était simple : il suffisait de freiner le processus démocratique en bloquant les projets de lois, les plus importants, d'application de la Constitution. De cette façon, les nouveaux partis stagnaient, n'ayant ni référence, ni existence légale, puis le désenchantement gagnerait leurs rangs qui, finalement, découragés, renonceraient à poursuivre leur participation à la construction démocratique. Ensuite, il suffisait d'imposer une loi électorale édictant un mode de scrutin favorable à l'ancien appareil et, parallèlement, d'organiser le mutisme des médias.

Cette tactique a déjà fait une victime parmi les associations nouvelles : celle de Saïda qui

représentants, à proposer de façon extensive, ses propres conceptions, dans des projets de textes à sa seule convenance.

L'isolement dans lequel ont été placées les nouvelles formations politiques, notamment par le verrouillage des canaux médiatiques, les mettait ainsi dans l'impossibilité d'exercer l'un des droits fondamentaux de la Constitution : la liberté de s'exprimer en tant que groupements collectifs légalement constitués, en associations politiques.

Cet isolement ayant touché la majorité des formations politiques nouvellement créées, l'idée d'une action commune et concertée s'est donc imposée à ces partis qui ont décidé de se rapprocher à l'initiative de l'UFD.

C'est donc devant la manœuvre grossière des ennemis de la démocratie, qui risquent de dénaturer complètement l'esprit de la Constitution de février 89, que les nouvelles formations politiques se sont réunies et ont dégagé un consensus sur un ensemble de questions vitales pour l'avenir de la démocratie en Algérie.

CAR, IL NE SUFFIT PAS DE PROCLAMER LA DEMOCRATIE, IL FAUT LA VIVRE ET LA LAISSER VIVRE !

A.A. : Vous dites que la majorité de ces formations politiques, nouvellement créées, ont été touchées par cet isolement. Elles ne l'ont donc pas été toutes. Dans ce cas, pouvez-vous nous citer celles qui ont eu la faveur des médias ?

M.T. : Je crois qu'il faut voir là surtout l'effet d'un lapsus. Ce n'est pas la majorité, mais toutes les formations politiques qui ont subi cet ostracisme, cette tentative d'étouffement, à l'exclusion bien sûr du Parti FLN.

A.A. : Comment peut-on démontrer qu'il y a eu effectivement tentative d'isolement ?

M.T. : La plupart de ces formations politiques ont envoyé des communications à l'agence de presse, aux journaux qui ont refusé de les publier et de les porter à la connaissance des lecteurs.

A.A. : N'y a-t-il pas derrière cette rencontre une idée de front - et, dans l'affirmative, contre qui ?

M.T. : A partir du moment où des formations politiques se retrouvent pour examiner des problèmes qui leur sont communs, face aux blocages exercés par certaines instances ou certains appa-

rent. Faire front ne veut pas forcément dire constituer un front institutionnel. Devant le danger de voir disparaître la démocratie chèrement obtenue, après tant de souffrances et de frustrations, l'esprit partisan doit nécessairement s'estomper pour laisser place au réalisme politique.

Cette attitude est normale et il ne serait nullement étonnant que les vrais démocrates, se trouvant encore au FLN ou en dehors de toute formation politique, rejoignent ce front de la démocratie pour effectuer avec lui un certain parcours.

Des exemples existent dans l'Histoire Universelle et plus près de nous dans notre propre Histoire : soit pour organiser et soutenir une lutte de libération nationale (Front algérien de Libération Nationale, de 1954 à 1962), soit encore pour reconstruire le pays après une guerre éprouvante.

Lorsque des partis font la même analyse d'une situation donnée et parviennent aux mêmes constatations et résultats, ils peuvent évidemment parvenir à dégager les points qui les rapprochent et à étudier ensemble les solutions les meilleures à des problèmes qu'ils ne peuvent résoudre séparément. Il s'agit là d'un partenariat politique, tout comme il existe un partenariat économique.

Appeler donc notre rapprochement un «front» au sens institutionnel du terme, serait, à notre avis, impropre dans la mesure où le terme de «front» implique l'idée d'union de plusieurs forces politiques.

Or, notre rapprochement, comme il est souligné dans la déclaration communiquée à la presse le 24 mai dernier, tend simplement à dénoncer la censure dont sont victimes les formations politiques signataires et le non-respect des règles du jeu, quant à la concrétisation des dispositions de la loi fondamentale.

En effet, la mise en application de celle-ci par les projets de loi actuellement déposés sur le Bureau de l'APN est de nature à pérenniser le parti unique qui s'est maintenu au pouvoir, malgré son rejet par le peuple et par la Constitution. Son maintien au pouvoir s'opère donc de façon antidémocratique et déloyale. Il triche ouvertement avec les règles du jeu démocratique. Et si ses manœuvres scandalisent tous les démocrates, c'est précisément parce qu'il n'est pas le promoteur de la démocratie, mais, qu'au contraire, il n'a fini par l'admettre qu'à son corps défendant.



Le rapprochement, qui a débouché sur la déclaration commune du 24 mai des six formations politiques, apparaît donc comme un front ponctuel et conjoncturel qui laisse la totale liberté de pensée idéologique et d'action politique aux formations qui y ont souscrit.

Et si des blocages antidémocratiques venaient à survenir plus tard, il ne fait aucun doute que se produirait le même type de concertation et d'action commune entre partis. Alors, contre qui pourrait être dirigé un tel «front»? La réponse est des plus simples. C'est contre les conservateurs au sein du parti unique et contre les faux démocrates qui tentent de vider la démocratie de février 89 de son meilleur contenu.

A.A. : Vous voyez donc dans le FLN des conservateurs et des non-conservateurs ?

M.T. : Il est certain que le parti actuel du front de libération nationale n'est pas monolithique, particulièrement après les purges, les exclusions, les nouvelles adhésions, les tentatives de recrutement... Et je dirais même, en utilisant un terme un peu péjoratif, recrutement y compris par racolage... Il n'y a donc pas de monolithisme.

A.A. : Est-ce qu'il n'y a pas un projet de programme commun entre les différentes formations politiques ?

M.T. : Aucun. Il y a un plan d'action commun pour des actions précises qui constituent un consensus minimal valable pour tous les démocrates. C'est-à-dire participer d'une manière active à l'instauration de la démocratie, ou, du moins, au démarrage du processus démocratique, et à la réalisation des libertés fondamentales proclamées par la Constitution.

A.A. : A travers certains passages de votre déclaration commune, on relève comme un défi politique. Confirmez-vous cette analyse ?

M.T. : A votre question, nous pouvons répondre par une autre question. Le Parti du FLN est-il seul capable de relever les défis de l'heure? Assurément non, et à supposer qu'il le pût, notre rapprochement ne lance de défi à personne, mais vise un objectif précis et limité dans le temps et dans l'espace : l'exercice d'une démocratie authentique.

Le refus du pouvoir, d'accélérer le processus démocratique, a incité les formations politiques à se rapprocher pour dénoncer cette situation et exiger que la démocratie attachée par le peuple soit concrétisée dans les faits et sans délai.

A.A. : Dans votre déclaration, vous dites que l'APN n'est pas représentative... ?

M.T. : Nous allons y arriver. La Constitution du 23 février ayant consacré la démocratie dans notre pays, il est évident que la première conséquence juridique que nous sommes en droit de tirer, c'est la caducité de tous les instruments ou institutions contraires aux dispositions de la loi

et, en conséquence, le parti encore illégalement au pouvoir, et ce, en vertu même des dispositions de la Constitution relatives au pouvoir législatif.

Cela étant, cette Assemblée aurait dû être dissoute au lendemain de la promulgation de la loi fondamentale.

Certes, nous nous serions trouvés alors devant un vide juridique, les élections ne pouvant être organisées, les formations politiques elles-mêmes n'ayant pas les moyens d'action juridiques et médiatique, en l'absence aussi bien de la loi sur les associations politiques, que de la loi électorale et en outre n'ayant pas le temps de s'organiser pour présenter des candidats.

Mais alors le président de la République - qui est le président de tout le peuple - en vertu des pouvoirs que lui confère la Constitution, aurait dû placer l'APN «en vacances» et légiférer par ordonnance pour permettre à toutes les formations politiques, y compris le Parti du FLN, de participer sur un même pied d'égalité à l'élection d'une APN véritablement représentative.

Nous aurions alors évité ce à quoi nous assistons aujourd'hui - et que nous avons jugé inacceptable -, à savoir l'octroi à un parti politique, toujours unique, de facto, d'instruments juridiques tels que l'immense appareil logistique du gouvernement actuel et d'un très important soutien financier lui assurant évidemment une prééminence sur la scène politique, et ce, malgré la perte de toute crédibilité auprès de l'immense majorité du peuple. Les six formations politiques ont voulu organiser une conférence de presse, on a pensé à la faire au Centre culturel de la wilaya. On nous a répondu que des directives strictes ont été données par le FLN pour qu'aucune salle relevant des collectivités locales ne soit prêtée à une formation politique pour y tenir un quelconque type de réunion. C'est une aberration.

A.A. : Si, d'après cette déclaration, l'Assemblée populaire nationale ne représente rien, que représentent alors vos formations ?

M.T. : C'est devenu un lieu commun que d'affirmer que l'APN ne représente qu'elle-même. Elle est en effet préoccupée de ses intérêts, de l'avenir de ses propres membres actuels. Cependant, votre question ne reflète ni la réalité, ni l'esprit et la lettre de la déclaration des Six.

L'APN, actuellement, a une composante exclusivement FLN, il serait donc faux d'affirmer qu'elle ne représente rien, car elle est le prolongement naturel, subsistant du parti unique.

Le paradoxe de la situation présente de cette Assemblée réside dans le fait qu'étant issue du système monopartiste, il lui est demandé de discuter et d'adopter les projets des lois devant régir le multipartisme et la démocratie réelle.

Outre son caractère illégitime depuis la nouvelle Constitution de février 89, l'APN vit, par la majorité de ses membres, une psychose qui n'est propice ni à la sérénité des députés, qui la composent, ni à celle des différents débats.

On est en conséquence le peuple et le ministère de l'Information, la présidence de la République ou encore un autre groupe de technocrates ou consultants pour le nouveau Code de l'Information.

Pour ne parler que de ce projet, l'on constate que, pour tenter de lui donner une pseudo-assise démocratique, l'APN par son président et celui de la Commission compétente d'un côté et le gouvernement par son chef d'un autre côté, ont finalement procédé à l'audition des représentants des mouvements des journalistes, le jour de la manifestation de ces derniers. Pourquoi seulement les journalistes? Les premiers concernés ne peuvent être que les partis. Le journaliste est le vecteur de l'opinion. Les partis eux font l'opinion, confectionnent les idéologies. Au demeurant, pourquoi commencer par le Code de l'Information. D'autres projets sont plus urgents.

N'est-ce pas là la preuve absolue de la non-représentativité de l'APN actuelle et de la démarche non démocratique du gouvernement ?

S'il y avait eu une Assemblée de députés librement et démocratiquement élus, y aurait-il eu ce genre de manifestation et cette démarche gouvernementale effectuée a posteriori ?

Manifestement non, car le pouvoir législatif aurait exercé ses prérogatives normalement et sans contestation.

Il est donc patent que l'APN ne représente pas actuellement le peuple, puisque sa légitimité a été violemment dénoncée par la révolte du 5 octobre 88.

Et pour répondre en résumé à votre question : nous, nous disons que nos formations politiques représentent les aspirations populaires au changement, ce qui leur confère une légitimité incontestable découlant de la Constitution.

A.A. : Vous dites : «nos formations politiques représentent les aspirations populaires au changement». Les aspirations, c'est vague. Le FLN a quatre cent mille militants. Précisez...

M.T. : Le FLN peut avoir quatre cent mille militants, il peut en avoir huit cent mille, mais c'est toujours un parti unique, or la principale volonté au changement, c'est qu'il n'y ait plus de parti unique. Et comme nous sommes partisans du multipartisme, nous représentons donc cette aspiration au changement.

A.A. : Mais pris individuellement en tant que formation politique, que représentez-vous ?

M.T. : Vous savez aussi bien que moi que chaque corporation, institution telle que la Défense

ont certains secrets qui ne sauraient être divulgués. Cela n'est pas du ressort de l'information. Nous n'avons pas à donner d'informations sur nos potentialités et sur notre base.

(N.D.R. : à cette question, les représentants des formations politiques ont tenu à compléter les dires de leur porte-parole.)

Multhi Bouzar (Parti Social Démocrate, PSD) «On nous dit que remettez-vous en le

pas dévoiler ses forces, ni ses faiblesses d'ailleurs, mais il est facile de répondre à votre question en disant ceci : à partir du moment où un parti dispose de tous les moyens médiatiques de mobilisation, d'information, d'éducation... rien ne lui est plus facile que de remplir la place Tian An Men. Par contre, mettez les nouveaux partis politiques avec les mêmes moyens et vous verrez l'impact. Les quatre cent mille adhérents au FLN ne croient pas tous au FLN. 1% seulement croit réellement au FLN. Les autres croient en leur avenir personnel. Ce n'est pas par idéologie que les gens se sont inscrits au FLN. Première réponse. Deuxième réponse : concernant précisément les moyens, le PSD, comme les autres formations qui ont souscrit à la déclaration commune, ont contrairement, à ce qui se dit, des forces potentielles réelles et je vais vous dire comment elles existent. Il y a beaucoup de personnes qui sont actuellement dans l'attente que la loi sur les associations politiques soit promulguée, parce qu'une grande majorité ne croit pas à la promesse démocratique. Et, deuxièmement, ils attendent qu'ils puissent davantage connaître les moyens d'action de ces partis. Et si nous avions la liberté de nous adresser directement, sans entrave aucune au peuple, la démythification du FLN serait très aisée. Il a été déjà démythifié et on est en train de le reconstruire artificiellement.

Guernouche (Mouvement pour la Démocratie en Algérie, MDA) : «Après la proclamation de la démocratisation de la vie politique en Algérie, par le Chef de l'Etat, même l'amnésie générale n'est pas respectée. Nos militants sont agressés à ce jour. En une semaine, nous avons eu deux arrestations au niveau de l'aéroport, des saisies de passeports, de périodiques... Quelles sont nos forces, dites-vous, alors qu'on n'a aucune possibilité pour nous adresser au peuple...».

A.A. : Vous vous élevez contre les privilèges continuant à être accordés au FLN. Voudriez-vous préciser votre position à cet égard ?

M.T. : La mise en application du texte constitutionnel par le pouvoir, à travers les projets déposés constitue une violation flagrante de l'esprit même de la loi fondamentale.

En effet, il est aberrant de constater que le parti au pouvoir continue de jouir des privilèges dont il bénéficiait lorsqu'il était parti unique, alors qu'il devrait être aujourd'hui placé sur un pied d'égalité avec les autres partis.

Ses fonctionnaires continuent notamment d'émerger au budget de l'Algérie dont les ressources sont puisées chez les contribuables et ce, malgré la crise économique récente de façon aiguë par la majorité des citoyens. C'est inadmissible.

Il est inadmissible qu'une telle situation se perpétue.

Comment, dans ces conditions, peut-on croire, en la matière de ceux qui ont produit l'Algérie d'aujourd'hui.

Le refus du pouvoir, d'accélérer le processus démocratique, a incité les formations politiques à se rapprocher pour dénoncer cette situation et exiger que la démocratie arrachée par le peuple soit concrétisée dans les faits et sans délai.

A.A. : Dans votre déclaration, vous dites que l'APN n'est pas représentative... ?

M.T. : Nous allons y arriver. La Constitution du 23 février ayant consacré la démocratie dans notre pays, il est évident que la première conséquence juridique que nous sommes en droit de tirer, c'est la caducité de tous les instruments ou institutions contraires aux dispositions de la loi fondamentale.

L'A.P.N. est l'une de ces institutions.

Nous savons que l'APN est composée de militants du FLN. Elle est «FLN» comme l'ont exprimé publiquement les responsables.

l'esprit et la lettre de la déclaration des Six.

L'APN, actuellement, a une composante exclusivement FLN, il serait donc faux d'affirmer qu'elle ne représente rien, car elle est le prolongement naturel, subsistant du parti unique.

Le paradoxe de la situation présente de cette Assemblée réside dans le fait qu'étant issue du système monopartiste, il lui est demandé de discuter et d'adopter les projets des lois devant régir le multipartisme et la démocratie réelle.

Outre son caractère illégitime depuis la nouvelle Constitution de février 89, l'APN vit, par la majorité de ses membres, une psychose qui n'est propice ni à la sérénité des députés qui la composent, ni à celle des différents initiateurs des projets de loi devant servir la construction démocratique. Ce qui illustre parfaitement cette psychose et le désarroi des protagonistes, c'est la multitude de projets portant sur le même objet et qui proviennent d'horizons divers. Par exemple :

A.A. : Mais pris individuellement en tant que formation politique, que représentez-vous ?

M.T. : Vous savez aussi bien que moi que chaque corporation, institution telle que la Défense ont certains secrets qui ne sauraient être divulgués. Cela n'est pas du ressort de l'information. Nous n'avons pas à donner d'informations sur nos potentialités et sur notre base.

(N.D.L.R. : à cette question, les représentants des formations politiques ont tenu à compléter les dires de leur porte-parole) :

Maître Bouzar (Parti Social-Démocrate, PSD) : «On nous dit, que représentez-vous sur le terrain ? Le FLN représente quatre cent mille militants. Le MJA a pu en un clin d'œil mobiliser un certain nombre de personnes... On nous demande donc de montrer nos forces. Il y a effectivement des techniques qui consistent à ne

En effet, il est aberrant de constater que le parti au pouvoir continue de jouir des privilèges dont il bénéficiait lorsqu'il était parti unique, alors qu'il devrait être aujourd'hui placé sur un pied d'égalité avec les autres partis.

Ses fonctionnaires continuent notamment d'émarger au budget de l'Algérie dont les ressources sont puisées chez les contribuables et ce, malgré la crise économique ressentie de façon aiguë par la majorité des citoyens. C'est inadmissible.

Il est inadmissible qu'une telle situation se perpétue.

Comment, dans ces conditions, peut-on croire, en la sincérité de ceux qui ont proclamé «l'ère démocratique» en Algérie.

Ce sont tous ces points, sur lesquels nos formations politiques se sont rapprochées pour les dénoncer vigoureusement et sans complaisance, qui constituent le fondement même de la construction démocratique.

La levée immédiate de ces anachronismes demeure une condition sine qua non de l'exercice effectif d'une démocratie authentique dans notre pays.

A.A. : Avez-vous contacté d'autres formations politiques ? Quelle a été leur réponse ?

M.T. : Oui, il est certain que des rencontres et des contacts préliminaires ont eu lieu, d'une façon bilatérale avec d'autres formations politiques. Pour des raisons, qui leur sont internes, certaines formations n'ont pas souscrit à ce rapprochement. Et même si certaines y ont souscrit, leurs motivations internes les ont empêché d'adhérer et de signer la déclaration commune.

A.A. : Quelles sont les autres formations qui ont été contactées ?

M.T. : Pour une raison d'éthique et de déontologie, je ne suis pas autorisé à les citer.

A.A. : Elles sont nombreuses ?

M.T. : Non, elles ne sont pas nombreuses. Par contre, je peux vous dire que nous continuons dans le cadre de ce rapprochement à prendre des contacts avec certaines formations.

A.A. : Si on vous donne l'information, vous confirmerez ?

M.T. : Je confirmerai des informations d'ordre général, mais quant à entrer dans l'identification anthropométrique de chaque formation, je ne peux le faire.

Interview réalisée par
Fatiha Akeb et
Abdelkrim Debbih

